



## RÈGLEMENT NUMÉRO 731

---

### **Règlement numéro 731 décrétant un emprunt de 1 618 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024**

---

ATTENDU que le présent règlement est adopté conformément au troisième paragraphe de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024, afin de permettre la réalisation d'importants travaux d'infrastructures au bénéfice des citoyens de L'Île-Perrot;

ATTENDU que la partie de la subvention fédérale (3 678 467 \$) est versée au comptant, alors que la partie provinciale (1 618 600 \$) est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 618 600 \$ en ce qui concerne la partie provinciale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Ladouceur, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 22 août 2023;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu unanimement :

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

#### **ARTICLE 1. Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. Nature et montant de la dépense**

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du MAMH dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 5 297 067 \$ pour réaliser les travaux de priorités 1 à 4 selon la programmation de travaux numéro 2 approuvée par le MAMH, en date du 20 juin 2023, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « I ».

#### **ARTICLE 3. Montant et terme de l'emprunt**

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 618 600 \$ sur une période de 20 ans, soit le terme correspondant à celui du versement provincial de la subvention.

**ARTICLE 4. Intérêt et remboursement en capital intérêt**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, le conseil est autorisé à approprier chaque année durant le terme de l'emprunt la subvention du MAMH.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ARTICLE 5. Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2023.

(a. 2)

Bilan

**Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024**

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	11 298
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	3 424 375 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	5 297 067 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>8 721 442 \$</b>

**Investissements prioritaires**

**Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	42 500 \$	42 500 \$
2020-2021	0 \$	18 000 \$	18 000 \$
2021-2022	0 \$	148 123 \$	148 123 \$
2022-2023	0 \$	122 290 \$	122 290 \$
2023-2024	823 062 \$	88 230 \$	911 292 \$
2024-2025	1 300 000 \$	0 \$	1 300 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 123 062 \$</b>	<b>419 143 \$</b>	<b>2 542 205 \$</b>

**Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	88 000 \$	0 \$	88 000 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>88 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>88 000 \$</b>

**Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	704 423 \$	903 026 \$	1 607 449 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>704 423 \$</b>	<b>903 026 \$</b>	<b>1 607 449 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	1 059 413 \$	1 059 413 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 059 413 \$</b>	<b>1 059 413 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	42 500 \$	42 500 \$
2020-2021	0 \$	18 000 \$	18 000 \$
2021-2022	0 \$	148 123 \$	148 123 \$
2022-2023	0 \$	1 181 703 \$	1 181 703 \$
2023-2024	1 615 485 \$	991 256 \$	2 606 741 \$
2024-2025	1 300 000 \$	0 \$	1 300 000 \$
<b>Total</b>	<b>2 915 485 \$</b>	<b>2 381 582 \$</b>	<b>5 297 067 \$</b>

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	5 297 067 \$
Montant de la contribution gouvernementale	5 297 067 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Municipalité (code géographique) : L'Île-Perrot (71060)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total	
	Remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage Autoroute 20	Autoroute du Souvenir	0 \$	0 \$	0 \$	32 758 \$	47 540 \$	0 \$	80 298 \$	
	Ajout d'une génératrice au poste de surpression Maricourt et travaux de réparation au poste de surpression 22e Avenue	106 Rue André Lacombe	0 \$	0 \$	0 \$	29 312 \$	443 806 \$	0 \$	473 118 \$	Ajout d'une génératrice au poste de surpression de Maricourt pour assurer une protection incendie lors de panne d'électricité. Remplacement d'équipements défectueux au surpresseur 22e Avenue. Inclut les services professionnels
	Remplacement d'équipements défectueux et réparations usine de filtration	259 Montée Sagala	42 500 \$	11 000 \$	0 \$	0 \$	16 000 \$	0 \$	69 500 \$	Inclut remplacement de la pompe P-5, remplacement de la pompe P-3, réparations à l'usine, remplacement des turbidimètres et remplacement air de polymère
	Automatisation de l'usine de filtration et Ajout d'un débitmètre	259 Montée Sagala	0 \$	0 \$	116 373 \$	60 220 \$	129 056 \$	0 \$	305 649 \$	Inclut des services professionnels
	Remplacement d'équipements défectueux usine de traitement des eaux usées	251 Montée Sagala	0 \$	7 000 \$	31 750 \$	0 \$	40 000 \$	0 \$	78 750 \$	Inclut remplacement de variateur de vitesse pompe 1, réparation de la pompe 1, remplacement drive pompe 2, remplacement compresseur, réparation du groupe électrogène, assécheurs d'air des lignes d'air comprimé, pompes submersibles aux puits d'entrée
	Remplacement de la	251 Montée Sagala	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	31 380 \$	150 000 \$	181 380 \$	

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire		
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total			
	pompe de distribution et une section de conduite dans l'usine - Usine de filtration											
	Remplacement du système de dosage de carbonate - Usine de filtration	251 Montée Sagala	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	62 243 \$	200 000 \$	262 243 \$		
	Mise à niveaux des ozoneurs - Usine de filtration	259 Montée Sagala	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	50 000 \$	950 000 \$	1 000 000 \$		Les deux ozoneurs arrivent à leur fin de vie utile, et l'un d'eux n'est plus fonctionnel. Les modèles mis en place à l'époque ne sont pas communs (peu d'exemplaires installés au Québec), et certaines pièces ne se vendent plus ou sont très onéreuses.
	Étude géotechnique pour remplacement des émissaires du Secteur Brucy	Secteur Brucy	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	0 \$	30 000 \$		
	Étude préliminaire et confection des plans et devis pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées	251 Montée Sagala	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	61 267 \$	0 \$	61 267 \$		
<b>Sous-totaux par type</b>												
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	0 \$	30 000 \$		
Distribution de l'eau potable			42 500 \$	11 000 \$	116 373 \$	122 290 \$	667 782 \$	150 000 \$		1 109 945 \$		

Municipalité (code géographique) : L'Île-Perrot (71060)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total	
		Traitement de l'eau potable	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	112 243 \$	1 150 000 \$	1 262 243 \$	
		Traitement des eaux usées	0 \$	7 000 \$	31 750 \$	0 \$	101 267 \$	0 \$	140 017 \$	
		<b>Total</b>	<b>42 500 \$</b>	<b>18 000 \$</b>	<b>148 123 \$</b>	<b>122 290 \$</b>	<b>911 292 \$</b>	<b>1 300 000 \$</b>	<b>2 542 205 \$</b>	



Municipalité (code géographique) : L'Île-Perrot (71060)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux								Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total			
	Mise à jour du plan d'intervention	Territoire de la Ville de L'Île-Perrot	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	0 \$	0 \$	30 000 \$	
	Stratégie québécoise d'économie d'eau et recherche de raccords inversés	Territoire Ville de L'Île-Perrot	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 000 \$	0 \$	0 \$	8 000 \$	
	Programme de gestion des actifs en eau	110 Boulevard Perrot	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	50 000 \$	
	<b>Sous-totaux par type</b>											
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	80 000 \$	0 \$	0 \$	80 000 \$	
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 000 \$	0 \$	0 \$	8 000 \$	
	<b>Total</b>		<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>88 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>88 000 \$</b>	

Municipalité (code géographique) : L'Île-Perrot (71060)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire		
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total	
	Gainage de conduite d'aqueduc avec la côte D	Territoire Ville de L'Île-Perrot	Distribution	1 560	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 607 449 \$	0 \$	1 607 449 \$	Tronçon 392 (1re Avenue), Tronçon 391 (Grand boulevard), Tronçon 1131 (6e Avenue), Tronçon 1131 (6e Avenue), Tronçon 1148 (2e Avenue), Tronçon 1126 (5e Avenue), Tronçon 505 (Boul. Perrot), Tronçon 505 (Boul. Perrot), Tronçon 492 (24e Avenue)	
<b>Sous-totaux par type</b>														
Distribution							0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 607 449 \$	0 \$	1 607 449 \$	
<b>Total</b>							<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 607 449 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 607 449 \$</b>	

Lorsque l'astérisque (\*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Municipalité (code géographique) : L'Île-Perrot (71060)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux								Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total		
	*Construction d'un complexe aquatique	110 Boulevard Perrot	0 \$	0 \$	0 \$	1 059 413 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 059 413 \$	
	<b>Sous-totaux par type</b>										
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	0 \$	0 \$	1 059 413 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 059 413 \$	
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%	<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 059 413 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 059 413 \$</b>	

Municipalité (code géographique) : L'Île-Perrot (71060)  
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

---

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ.